



TROPHÉE MARC LAPOINTE

DÉFINITION DU TROPHÉE :

Le trophée « Marc Lapointe » sera attribué annuellement à la personne ayant deux qualités essentielles pour l'A.P.E.Q. et pour son président fondateur, c'est-à-dire, **la participation et l'esprit sportif.**

DÉFINITION DE LA PARTICIPATION :

Quelqu'un qui :

- Est assidu aux concours
- Vise à son amélioration personnelle
- Est dynamique et positif
- Qui recherche avant tout le plaisir de participer

DÉFINITION DE L'ESPRIT SPORTIF :

Quelqu'un qui :

- Respecte les autres participants
- Respecte les règles établies
- Respecte les juges
- Respecte les organisateurs
- Respecte sa monture
- Collabore avec les autres
- Supporte et encourage les autres participants

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LA PARTICIPATION :

- 1) Le plus grand nombre d'épreuves dans la saison de concours de l'été de l'A.P.E.Q.
- 2) Classification des 10 premiers en bonifiant le résultat de la façon suivante :
 - 2a) - 1^{er} 50 points
 - 2^e 45 points
 - 3^e 40 points et ainsi de suite en pénalisant de 5 points par rang jusqu'au 10^e qui méritera 5 points.
- 3) La compilation se fera à la fin de la saison par les membres du conseil d'administration de l'A.P.E.Q.

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'ESPRIT SPORTIF :

- 1) Le plus grand nombre de votes entre les participants pour l'ensemble des concours de la saison de l'A.P.E.Q.
- 2) Les votants sont exclusivement des participants.
- 3) Un seul bulletin de vote sera remis à chaque participant lors de chaque concours.
- 4) Le bulletin sera remis à l'inscription du participant et devra être remis dans la journée du concours.
- 5) Un participant ne peut voter pour lui-même.
- 6) Un vote valide devra être signé par le votant et sera gardé confidentiel par le conseil d'administration.
- 7) La compilation des 10 premiers en bonifiant le résultat de la façon suivante :
 - 1^{er} 50 points
 - 2^e 45 points
 - 3^e 40 points et ainsi de suite en pénalisant de 5 points par rang jusqu'au 10^e qui méritera 5 points.

EN CAS D'ÉGALITÉ :

Je suggère aux organisateurs de la partager parmi les gagnants pour un terme de temps durant l'année.

CONCLUSION :

De par sa façon d'être à l'A.P.E.Q., la participation et l'esprit sportif favorise le développement de la performance équestre d'une façon saine et permet de respecter la philosophie que l'association s'est donnée comme mandat.